



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 10 de l'ordre du jour

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

L'Assemblée générale, s'inspirant de la Déclaration d'engagement de 2001 sur le VIH/sida¹ et des Déclarations politiques de 2006 et 2011 sur le VIH/sida² :

- a) Prend acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Vers une élimination de l'épidémie du sida : atteindre les objectifs de 2015 et planifier l'après-2015 »³ et des recommandations y figurant, dont il convient de tenir compte dans les discussions devant déboucher sur la définition du programme de développement pour l'après-2015, et prend note des progrès réalisés et des problèmes et lacunes auxquels il faut encore faire face dans la lutte contre le VIH/sida;
- b) Décide de convoquer une réunion de haut niveau sur le VIH/sida en 2016, de préférence pendant le deuxième semestre, et d'engager les consultations nécessaires pour déterminer les modalités d'organisation de cette réunion pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, mais au plus tard en décembre 2015;
- c) Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session le point intitulé « Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida ».

¹ Résolution S-26/2, annexe.

² Résolution 60/262, annexe, et résolution 65/277, annexe.

³ A/68/825.

